

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :* 7.1. DECISIONS BUDGETAIRES  
*OBJET :* MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PISCINES EN REGIE

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept octobre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 35 Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Thierry BATTESTI ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
- Représentés :** 18 Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET par représenté Céline CIEPLINSKI ; Thomas CHAZAL représenté par Dominique DEVERNOIS ; Olivier CLODONG représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Richard PRIVAT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gilles CARBONNET ; Christian FERRIER représenté par Valérie DOLLFUS ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER ; Françoise NICOLAS représentée par Sylvie CARILLON ; Pascal ODOT représenté par Faten BENAHMED ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Colette KOEBERLE
- Absents :** 3 Gabin ABENA ; Benjamin DONEKOGLU ; Marie-Hélène EUVRARD

2023-077

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

**15 NOV. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-077	MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PISCINES EN REGIE
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**CONSIDERANT** qu'au changement de délégataire, une nouvelle grille tarifaire est adoptée pour les équipements en délégation de service public,

**CONSIDERANT** qu'il est souhaitable de travailler à une convergence et une complémentarité des offres tarifaires entre les différents équipements aquatiques du territoire (régie et DSP),

**CONSIDERANT** qu'il est important de mieux valoriser nos prestations,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**  
4 voix s'abstenant (M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. BASSET)

**Article 1<sup>er</sup> : FIXE** les tarifs des piscines communautaires en régie comme indiqué dans les grilles ci-annexées.

**Article 2 : DIT** que l'ensemble de ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3 : DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAÏ

Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## ANNEXE

Pour les piscines de BRUNOY et MONTGERON :

TARIFS	CAVYVS	HORS CAVYVS
Entrée plein tarif	4,30 €	6,50 €
Entrée tarif réduit : enfants de 5 à 17 ans ; étudiants (sur présentation d'une carte étudiant) ; bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ; séniors + 65 ans	3 €	4,30 €
Gratuité : enfants de moins de 5 ans ; personne handicapée (titulaire d'une carte invalidité) et son accompagnateur (1 accompagnateur)	0 €	0 €
Forfait 12 entrées tarif réduit (valable 1 an)	30 €	43 €
Forfait 12 entrées plein tarif (valable 1 an)	43 €	65 €
Forfait annuel entrée tarif réduit	130 €	210 €
Forfait annuel entrée plein tarif	180 €	280 €
Séance enseignement natation scolaire	0 €	80 €
Location ligne d'eau (1h)	25 €	45 €
Séance activité (aquabike, aquagym, etc...)	11,90 €	14,90 €
Forfait trimestre activités	90 €	140 €
Forfait annuel activités	240 €	400 €
Forfait mensuel activités	30 €	50 €
Forfait annuel 2 <sup>ème</sup> activité	120 €	200 €
Forfait trimestre 2 <sup>ème</sup> activité	45 €	70 €
Forfait mensuel 2 <sup>ème</sup> activité	15 €	25 €
Ecole de natation / année	160 €	280 €
Ecole de natation / trimestre	60 €	90 €
Bébé nageur/jardin aquatique	10 €	13 €
Forfait 12 séances bébé nageur (valable 1 an)	100 €	130 €
Sport-santé 6 mois	70 €	110 €
Forfait 1 an sport-santé	140 €	220 €
Dispositif « Tous à l'eau »	5 €	10 €
Entrée « Piscine en fête »	0 €	0 €
Forfait location bassin ½ journée	350 €	350 €
Forfait location bassin journée	600 €	600 €
Nouvelle carte en cas de perte ou vol	3 €	3 €

Pour les piscines de DRAVEIL, EPINAY-SOUS-SENART et VIGNEUX-SUR-SEINE :

TARIFS	CAVYVS	HORS CAVYVS
Entrée plein tarif	3,20 €	5,70 €
Entrée tarif réduit : enfants de 5 à 17 ans : étudiants (sur présentation d'une carte étudiant) ; bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ; séniors + 65 ans	2 €	4,30 €
Gratuité : enfants de moins de 5 ans ; personne handicapée (titulaire d'une carte invalidité) et son accompagnateur (1 accompagnateur)	0 €	0 €
Forfait 12 entrées plein tarif (valable 1 an)	32 €	55 €
Forfait 12 entrées tarif réduit (valable 1 an)	20 €	43 €
Forfait annuel entrée tarif réduit	90 €	110 €
Forfait annuel entrée plein tarif	140 €	200 €
Séance enseignement natation scolaire	0 €	80 €
Location ligne d'eau (1h)	20 €	40 €
Séance activité (aquabike, aquagym, etc...)	11,90 €	14,90 €
Forfait trimestre activités	90 €	140 €
Forfait annuel activités	240 €	400 €
Forfait annuel 2 <sup>ème</sup> activité	120 €	200 €
Forfait trimestre 2 <sup>ème</sup> activité	45 €	70 €
Dispositif « Tous à l'eau »	5 €	10 €
Entrée « piscine en fête »	0 €	0 €
Sport-santé	7 €	11 €
Sport-santé / 6 mois	70 €	110 €
Forfait location bassin ½ journée	350 €	350 €
Forfait location bassin journée	600 €	600 €

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PISCINES EN REGIE

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/11/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/11/2023

---

**Numéro de l'acte :** DCC2023-077 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20231107-DCC2023-077-DE

---

**Date de décision :** 07/11/2023

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires